

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 10 MAI 2011**

---

<b><u>Présent-e-s</u></b> :	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	<i>Présidente</i>
	M.	Christian	Hottelier	BA	<i>Vice-président</i>
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	<i>Secrétaire bureau</i>
	M.	Patrice	Arioni	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Bernard	Boymond	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Muriel	Devins	LR+	<i>Conseillère</i>
	M.	Daniel	Fischer	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Florian	Giacobino	LR+	<i>Conseiller</i>
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Inès	Micheli Kristof	LR+	<i>Conseillère</i>
	Mme	Evelyne	Moll	LR+	<i>Conseillère</i>
	M.	David	Pittier	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Thierry	Schmid	BA	<i>Conseiller</i>
	Mme	Helen	Schneuwly	LR+	<i>Conseillère</i>
	Mme	Sylvianne	Schrag	DCe	<i>Conseillère</i>
	M.	Jacques	Vallet	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Alain	Walder	DCe	<i>Maire</i>
	Mme	Nicole	Mouty	BA	<i>Adjointe</i>
	M.	Georges	Vuillod	LR+	<i>Adjoint</i>
	M.	Claude	Crottaz		<i>Secrétaire général</i>

**Excusé** : - . . . -

**Absent** : - . . . -

**Procès-Verbaliste** : Mme Frédérique Barbe

---

BA : Bardonnex Alternative  
 DCe : Démocrate chrétien et Entente  
 LR+ : Libéral, Radical et Plus

**Mme B. Guex-Crosier**, présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 18h35 et souhaite la bienvenue au public présent ainsi qu'aux membres de l'assemblée. Elle annonce que Mmes I. Micheli Kristof et S. Schrag ainsi que MM. F. Giacobino, A. Krasnosselski et D. Pittier arriveront en cours de séance.

## **I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2011
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des commissions :  
*Néant.*
- VI. Projets de délibération, résolution, motion :
  - VI.1. *P-D-1266 Crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2010*
  - VI.2. *P-D-1267 Approbation des comptes 2010*
  - VI.3. *P-D-1277 Clôture de crédits d'investissement des patrimoines administratif et financier*
  - VI.4. *P-D-1278 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2010*
  - VI.5. *P-D-1279 Approbation des comptes 2010 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées*
  - VI.6. *P-D-1280 Crédit d'investissement de CHF 14'500.- destiné à l'achat de chaises pour la buvette du Centre communal*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune rectification, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2011**

P. 406, 1<sup>er</sup> paragraphe : **M. Th. Schmid** propose la modification suivante : « Le moment opportun est visiblement arrivé ! *C'est donc* pour être cohérent avec lui-même *que* M. Th. Schmid ... ».

P. 409, 2<sup>ème</sup> paragraphe du point 6 : **M. D. Fischer** souhaite compléter ainsi son intervention : « M. D. Fischer estime que, *vu la surface du terrain concernée, objet de la servitude*, beaucoup trop de temps a déjà été consacré à ce dossier, ce qui montre d'ailleurs les limites de notre *registre foncier*. »

➔ **Aucune autre modification n'étant demandée, le procès-verbal de la séance du 12 avril 2011 est approuvé avec remerciements à son auteur.**

### **III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

1. Le 6<sup>ème</sup> tournoi de football des élus se déroulera le 5 juin 2011. Les équipes sont composées de 4 joueurs de champ et d'un gardien. Si des membres du Conseil municipal sont intéressés à participer à cette manifestation, **Mme B. Guex-Crosier** tient des bulletins d'inscription à leur disposition.
2. Le rapport de l'Antenne Jeunesse 2010 a été remis à chaque conseiller-ère municipal-e. Mme N. Mouty donnera de plus amples informations en cours de séance.

### **IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

#### **1. Transports publics genevois (TPG) – desserte du village de Landecy**

**M. A. Walder** cite un message reçu de la DGM (Direction générale de la mobilité) indiquant que la desserte du village de Landecy, par les TPG, ne sera pas mise en service en décembre 2011. Le réseau ayant déjà été figé, il ne leur est pas possible d'attendre le vote du crédit de réalisation, prévu en juin prochain, et l'aboutissement des négociations avec les propriétaires en vue de la réalisation d'une boucle de rebroussement. La DGM et les TPG feront tout leur possible pour que la mise en place de ladite desserte soit effective dans le courant de l'année 2012.

#### **2. Noctambus**

**M. A. Walder** communique les résultats de fréquentation des lignes Noctambus pour 2010. Plus de 577'000 passagers ont été transportés dans le canton ce qui signifie une hausse d'environ 8% par rapport à 2009. La ligne N3, reliant le centre ville à la commune de Bardonnex, a, quant à elle, connu une diminution de sa fréquentation (-11%).

#### **3. Confidentialité des commissions**

Suite à une discussion au sein de la commission des finances, **M. A. Walder** fait part de la prise de position du préposé à la protection des données et à la transparence relative à un article du règlement envisagé par la commune de Vernier ; il cite : « *Cet article précise que les rapports doivent reporter de manière synthétique les travaux de la commission et mentionner les votes par parti. Il est prévu qu'il y ait le cas échéant un rapport de minorité. Les rapports sont déposés au Bureau à la séance précédant celle du Conseil municipal.*

*Jusqu'à ce point, cette réglementation est conforme à la LIPAD qui a pour but de favoriser la libre formation de l'opinion et la participation à la vie publique. Elle permet d'abord aux commissions d'effectuer leur travail dans la confidentialité et d'examiner sereinement les projets qui sont soumis pour étude, sauvegardant ainsi le processus décisionnel. Dans un deuxième temps, quand un projet est abouti, il fait l'objet d'un rapport au Conseil municipal, lors d'une séance publique à laquelle les administrés ont le loisir de participer. Au cours de cette séance, le destinataire du rapport – le Conseil municipal – en prend connaissance. Avant ce moment-là, on ne saurait considérer un rapport de commission comme un document public. En effet, il risquerait d' « entraver notablement le processus décisionnel » de la commission au sens de l'article 26, alinéa 2, let.c LIPAD. »*

#### **4. Autour d'une table**

**Mme N. Mouty** indique que le repas, prévu au Country Club d'Évordes le 29 avril dernier, a dû être annulé. Le cuisinier a malheureusement été accidenté et l'établissement fermé pour une durée indéterminée.

#### **5. Antenne Jeunesse**

Le rapport d'activité, remis à chaque membre du Conseil municipal, concerne exclusivement la commune de Bardonnex. Le système se met gentiment en place et quelques ajustements sont encore à faire, notamment au niveau du lien avec les entreprises.

#### **6. EMS de Drize**

**Mme N. Mouty** indique que l'autorisation d'exploiter a été reçue en début de semaine par la Fondation. Les travaux de finition sont en cours ; néanmoins, il n'est pas possible, pour le moment, de procéder aux plantations extérieures en raison du temps trop sec. Une trentaine de collaborateurs travaille d'ores et déjà sur le site. Dès le 31 mai, 35 personnes seront admises, ce à raison de deux par jour. Celles-ci proviennent d'EMS avoisinants, de structures apparentes ou de leur domicile. Mme N. Mouty ajoute qu'il n'est pas possible, selon la loi, d'introduire des quotas d'occupation quant aux communes partenaires. Elle indique que des portes ouvertes seront organisées le 26 mai prochain de 14h00 à 18h00 et que l'inauguration se déroulera le 28 septembre 2011 à 17h00.

#### **7. Places de jeux**

La place de jeux du centre communal est à bout touchant, celle du chemin du Maraîchet est également en bonne voie : les fondations sont terminées et les différents éléments seront prochainement installés. **M. G. Vuillod** reste dans l'attente de l'autorisation définitive du DCTI quant aux places de jeux situées à la Tour d'eau et à proximité de la buvette du stade. Le délai de recours relatif au nouvel espace sis entre les deux terrains de football étant terminé, les jeux ont été commandés et seront installés durant l'été.

#### **8. Village de Charrot – mesures de ralentissement**

**M. Vuillod** signale qu'un bus a heurté et cassé un bac. De plus, des fissures importantes ont été remarquées sur toute la hauteur de deux autres bacs. Un défaut de fabrication étant avéré, ces trois bacs seront remplacés.

#### **9. Stade de Compesières**

La gouttière en cuivre du bâtiment du stade a été dérobée ; estimée à CHF 7'000.-, une plainte a été déposée.

#### **10. Accident dans le préau**

Une jeune enfant s'était blessée en chutant du jeu installé dans le préau de l'école. La commune de Bardonnex n'a pas été tenue responsable de cet accident. La responsabilité de l'entreprise, qui avait procédé au contrôle de l'installation trois jours auparavant, a quant à elle été engagée.

#### **11. Proxibus**

**M. A. Walder** a participé à une séance en vue de l'éventuelle réintroduction des proxibus. Si l'Etat est prêt à engager un certain montant, les communes concernées devraient également participer au financement de leur exploitation. Pour la commune de Bardonnex, la participation s'élèverait à environ CHF 20'000.- par année. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise, cette prestation doublonnant certaines lignes existantes.

## **12. Accueil familial de jour**

A la demande de **M. A. Walder**, les honoraires du président ont été retirés des comptes de l'association; ceux-ci seront facturés aux communes partenaires au prorata des places engagées. Le montant dû par la commune de Bardonnex devrait s'élever à CHF 1'700.- environ.

## **V RAPPORT DES COMMISSIONS**

Néant.

## **VI PROJETS DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION**

### **1. P-D-1266 Crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2010**

### **2. P-D-1267 Approbation des comptes 2010**

La présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui propose de traiter conjointement les délibérations 1266 et 1267. La première visant à régulariser les dépassements constatés, son acceptation permet de voter ensuite les comptes incluant lesdits dépassements.

Il indique que la commission des finances, dans sa séance du 2 mai dernier, a préavisé favorablement et à l'unanimité l'approbation des comptes 2010. Revenant sur la demande de M. Ch. Hottelier de fournir la liste intégrale des fournisseurs de la commune et des montants versés à toute personne les réclamant, M. A. Walder s'est renseigné auprès du service de la surveillance des communes de cette possibilité. La LIPAD (Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles) ne peut autoriser une requête aussi vague. Une telle demande doit en effet être formulée de manière précise pour que l'information puisse être donnée.

Il rappelle qu'une certaine répartition des tâches est établie au sein des communes; dont celle pour les Exécutifs de commander et de surveiller la bonne réalisation des travaux ainsi que leur règlement.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote l'approbation des projets de délibération 1266 et 1267.**

### **P-D-1266 Crédit budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2010**

*Considérant,*

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d,*
- *les dépassements des crédits de fonctionnement totalisant CHF 192'287.84, selon le plan comptable DIAE, dont à déduire les montants ci-après déjà votés :*
  - CHF 2'000.- (délibération D-1243 du 9 février 2010 de CHF 2'000.-, Crédit supplémentaire de fonctionnement pour l'aide humanitaire à l'étranger),
  - CHF 10'000.- (délibération D-1244 du 9 février 2010 de CHF 10'000.-, Octroi d'une aide financière pour un soutien aux victimes du séisme en Haïti),

- CHF 10'000.- (délibération D-1257 du 12 octobre 2010 de CHF 10'000.-, Octroi d'une aide financière en faveur des victimes des inondations au Pakistan),
- CHF 19'301.30 (délibération D-1258 du 12 octobre 2010 de CHF 20'000.-, Rénovation et information sur le site de la déchetterie de Fémé),

Soit un total de **CHF 150'986.54**,

- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 2 mai 2011.

*Sur proposition du maire et des adjoints,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2010 pour un montant de **CHF 150'986.54**,*
2. *De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*

**Cette délibération est prise à l'unanimité, soit 15 voix pour.**

*P-D-1267 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2010*

*Considérant,*

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre f et 75, alinéa 1,*
- *le compte administratif pour l'exercice 2010 comprenant le compte de fonctionnement et le compte des investissements,*
- *le compte financier pour l'exercice 2010, qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 2 mai 2011.*

*Sur proposition du maire et des adjoints,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2010,*
2. *D'approuver le compte de fonctionnement 2010 pour un montant de **CHF 4'572'458.00** aux charges et de **CHF 4'877'457.31** aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à **CHF 304'999.31**,*
3. *D'approuver le compte d'investissements 2010 pour un montant de **CHF 3'268'168.47** aux dépenses et pour un montant de **CHF 34'696.10** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **CHF 3'233'472.37**,*

4. D'approuver le financement des investissements nets de **CHF 3'233'472.37** par l'autofinancement à raison de **CHF 1'159'988.96** au moyen de la somme de **CHF 854'989.65** qui est constituée par les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **CHF 304'999.31**, l'insuffisance de financement s'élevant à **CHF 2'073'483.41**,
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **CHF 304'999.31**, représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2010,
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2010 totalisant à l'actif un montant de **CHF 24'553'433.55** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 10'012'127.17
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF 14'541'306.38
Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF 0.00
- Découvert (nature 19)	<u>CHF 0.00</u>
<b>Total de l'actif</b>	<b>CHF 24'553'433.55</b>

Et au passif un montant de **CHF 24'553'433.55** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 651'781.25
- Dettes à court, moyen et long terme (natures 21 et 22)	CHF 0.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 41'851.40
- Provisions (nature 24)	CHF 420'507.20
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 472'055.45
- Fortune nette (nature 29)	<u>CHF 22'967'238.25</u>
<b>Total du passif</b>	<b>CHF 24'553'433.55</b>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2010 à **CHF 20'300'000.00** ; l'engagement de leasing (photocopieuse), hors bilan, s'élève à **CHF 52'551.40**.

**Cette délibération est prise à l'unanimité, soit 15 voix pour.**

### **3. P-D-1277 Clôture de crédits d'investissement des patrimoines administratif et financier, régularisation des dépassements enregistrés**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle que le crédit concerné avait pour but l'amélioration des sources lumineuses et des installations sanitaires. L'exécution de ces travaux a laissé apparaître une économie de CHF 1'870.40 par rapport au crédit voté.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

P-D-1277 Clôture de crédits d'investissement des patrimoines administratif et financier, régularisation des dépassements enregistrés

Considérant,

- l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- la délibération du 25 mai 2010 ouvrant un crédit de CHF 45'000.- pour LE REMPLACEMENT DES SOURCES LUMINEUSES ET LA RÉNOVATION DES INSTALLATIONS SANITAIRES À L'ÉCOLE DE COMPESIÈRES et le montant de la dépense s'élevant à CHF 43'129.60,

**il apparaît une économie de CHF 1'870.40,**

*Sur proposition du maire et des adjoints,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De prendre acte de cette économie constatée de CHF 1'870.40,

**Cette délibération est prise à l'unanimité, soit 15 voix pour.**

**4. P-D-1278 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2010**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui propose la correction du quatrième considérant, le rapport de contrôle étant daté du 30 mars 2011 et non du 7 mai 2010.

**M. Ch. Hottelier** demande des éclaircissements quant aux intérêts sur emprunts figurant aux charges.

**M. A. Walder** explique qu'il s'agit du reflet des emprunts, figurant au passif du bilan, qui ont permis de financer les travaux et les acquisitions de la Fondation.

**M. Ch. Hottelier** a pu remarquer une hausse considérable du montant figurant dans les honoraires divers, celui-ci passant de CHF 6'000.- environ à CHF 13'000.- ; il demande quelques explications.

**M. A. Walder** précise que les prestations de tiers, ajoutées à cette ligne, sont liées aux honoraires d'un courtier pour la souscription d'un nouvel emprunt, le précédent ayant été remboursé.

Se référant au rapport de gestion, **M. Ch. Hottelier** a pu lire que la Fondation a rencontré des soucis suite à la sous-location d'un de ses appartements. Il demande si l'affaire est réglée.

Un appartement avait en effet été sous-loué sans que le bailleur n'en ait fait la demande explicite. Cette dernière formulée, la Fondation l'a refusée et un accord a dû être trouvé avec la sous-locataire afin qu'elle libère les lieux à fin décembre 2011. Le récent décès subit de la personne a modifié le calendrier et l'appartement pourra prochainement être reloué.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**



P-D-1278 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2010

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 75, alinéa 1,
- les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,
- l'approbation, à l'unanimité, des comptes par le Conseil de la Fondation, le 4 avril 2011,
- le rapport de contrôle du 30 mars 2011 délivré par la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A.,
- le rapport de gestion 2010 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **Le Conseil municipal décide**

1. D'approuver les comptes 2010 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :
  - le compte de résultats pour un montant de **CHF 1'564'576.45** aux revenus et de **CHF 1'432'153.76** aux charges, l'excédent de revenus s'élevant à **CHF 132'422.69**,
  - le bilan s'élevant à CHF 22'461'219.52 à l'actif et au passif,
2. D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2010

**Cette délibération est prise à l'unanimité, soit 15 voix pour.**

**5. P-D-1279 Approbation des comptes 2010 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui explique que le compte de pertes et profits regroupe essentiellement les frais de fonctionnement du Conseil de Fondation pendant la période de construction, que le bilan se charge petit à petit, à l'actif de la valeur des travaux réalisés et au passif, du capital social financé par les communes partenaires, des emprunts réalisés et des subventions reçues au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Il ajoute que l'exploitation sera assurée par une association qui sera locataire de la Fondation, elle-même propriétaire du bâtiment.

**Mme N. Mouty** relève qu'un des soucis du Conseil de Fondation serait une trop grande vacance des 60 lits disponibles ; en effet, pour toucher des subventions, l'EMS doit être occupé à 98% de sa capacité.

Du personnel étant déjà en place, **M. B. Boymond** demande comment l'EMS fonctionne actuellement ; est-il autonome ?

**M. A. Walder** indique qu'un emprunt à long terme auprès de la Banque cantonale de Genève lui permet de régler les charges en cours.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

*P-D-1279 Approbation des comptes 2010 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées*

*Considérant,*

- *l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- *l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées,*
- *le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2010 de la Fondation et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire Christophe Fischer,*
- *la séance du Conseil de fondation du 9 mai 2011 au cours de laquelle ces comptes ont été approuvés à l'unanimité.*

*Sur proposition du maire et des adjoints,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver le compte de pertes et profits de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées au 31 décembre 2010 présentant un montant de CHF 7'024.30 aux charges et de CHF 1'552.20 aux revenus, la perte de l'exercice s'élevant à CHF 5'472.10.
2. D'approuver le bilan au 31 décembre 2010 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 16'189'859.31.

**Cette délibération est prise à l'unanimité, soit 15 voix pour.**

**6. P-D-1280 Crédit d'investissement de CHF 14'500.- destiné à l'achat de chaises pour la buvette du Centre communal**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **Mme N. Mouty** qui indique que deux fournisseurs différents ont été contactés pour l'achat de ces nouvelles chaises. Celles qui ont été choisies bénéficient du label français PEFC (Promouvoir la gestion durable de la forêt), équivalant au label FSC (Forest Stewardship Council). Le bois est issu de forêts françaises, hongroises et de différents pays de l'Est et le fabricant est au bénéfice d'un certificat de qualité.

- ➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

*P-D-1280 Crédit d'investissement de CHF 14'500.- destiné à l'achat de chaises pour la buvette du Centre communal*

*Considérant,*

- *le nombre croissant d'élèves fréquentant le restaurant scolaire et sollicitant, de ce fait, plus souvent le mobilier,*
- *l'état d'usure des parties en bois des chaises actuelles,*

- *le souci de préserver le nouveau revêtement en résine sur le sol, par le remplacement de chaises plus légères, donc moins bruyantes dans leur maniement, et plus faciles à ranger sur les tables lors du nettoyage du sol grâce à leur pied luge,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des bâtiments du 13 avril 2011,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Sur proposition du maire et des adjoints,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 14'500.- destiné au remplacement des 70 chaises de la buvette du Centre communal,
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 0810.506.05 puis de la passer à l'actif du bilan, 0810.146.05,
3. D'amortir la dépense sur une durée de 8 ans, de 2011 – 2018, par le compte de fonctionnement, 0810.331.05,
4. D'attribuer 1% du montant des travaux effectifs au Fonds de décoration une fois le projet réalisé.

**Cette délibération est prise par 15 oui, 1 abstention.**

## **VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

### **1. Giratoire de Compesières**

**M. D. Fischer** demande si des actions ont été entreprises concernant le réaménagement du giratoire de Compesières suite à l'accident de l'été passé.

**M. G. Vuillod** répond que rien n'a été entrepris à ce jour.

### **2. Compteurs de vitesse**

**M. D. Fischer** demande s'il existe des statistiques relatives aux comptages de vitesse réalisés sur la commune.

**M. G. Vuillod** précise qu'il n'existe pas de statistiques sur les vitesses enregistrées ; par contre, il existe un document recensant les fréquences et les sites de comptage.

### **3. Mesures de ralentissement à Charrot**

Plusieurs habitants du village ont interpellé **M. D. Fischer** quant à la couleur des bacs. Serait-il possible de les peindre ?

**M. G. Vuillod** précise que le choix des bacs et de leur couleur a été voté à l'unanimité par la commission des routes.

#### 4. Remerciements

**M. J. Vallet** adresse ces quelques mots : « A Alain, le maire, à Nicole et Georges, les adjoints, à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux ainsi qu'à Frédérique, Laura et Claude - rassurez-vous je ne vais pas faire un discours – mais je tiens tout simplement à vous remercier et vous dire que j'ai apprécié cette dernière législature qui s'est déroulée dans une cordialité parfaite. J'ai appris deux choses au cours de ces quelques années au service de la Commune,

1) l'exercice de la démocratie demande une certaine malléabilité et quelque compromis même si les idées de base, elles, restent bien entières dans la tête de chacun;

2) la deuxième leçon est celle de la patience, il faudra en effet encore attendre longtemps avant de voir un bus à Landecy. Encore un grand merci à toutes et à tous et bonne continuation à ceux qui prennent la relève. »

Pas de discours pour **M. Ch. Hottelier**, mais ces quelques mots :

« Chère Nicole,

Voilà qu'une page se tourne: tu vas terminer ton mandat politique communal dans quelques jours... Après un long bail au service de la commune.

Pardi : 4 ans de municipal, 12 ans d'exécutif, ce n'est pas rien!

Par ta présence, ton engagement, avec tes convictions, tu auras su donner les impulsions nécessaires pour que notre commune passe harmonieusement des caps importants à tes yeux.

Ce travail que tu as mené pour le bien de tous, tu l'as réalisé au sein d'un exécutif, pour le moins changeant: tu as eu le plaisir de travailler 12 ans durant avec Alain, roc indéboulonnable, mais à chaque élection, tu changeais de collègue adjoint !

Quel mystère caches-tu là?

Tu as démarré avec Florence Hirsbrunner, puis ce fut au tour de Jean-Charles Delétraz, et enfin Georges.

Peut-être qu'un jour nous diras-tu avec qui tu as eu les plus grandes satisfactions à gérer les affaires communales ....

Si tes collègues changeaient, toi tu as toujours pu garder la commission sociale qui, sous ta direction, aura pu mener à bout des projets importants. Sans en faire une énumération fastidieuse, les plus marquants auront été:

- toutes tes actions liées à la petite enfance,
- les activités concernant les Aînés, particulièrement ceux qui sont socialement isolés,

sans oublier tout dernièrement, la construction de l'EMS de Drize.

Autre axe qui te tenait à cœur fut le développement des activités culturelles qui ont pris un bel essor sous ton influence durant ces 12 dernières années.

Enfin, autre action chère à tes idées fut l'aide aux plus démunis de notre société en Suisse comme à l'étranger.

En parlant d'étranger, tiens, un domaine qui te semblait un peu plus, étranger, fut la problématique liée aux bâtiments. Mais, dirais-je, tu as pu maîtriser ce dossier en sachant écouter des personnes compétentes, que ce soit tes collègues de l'exécutif, le personnel communal ou encore des spécialistes externes.

Ton intérêt pour la chose communale remonte à ton engagement au sein tout d'abord de ce qui s'appelait l'AHCRE (Association des habitants de Croix-de-Rozon et environs). Cette association, a laissé la place, dès 1986, à Bardonnex Alternative.

*Le passage au municipal est venu ensuite tout naturellement avec ton élection en 1995.*

*Certes on pourra toujours rappeler que, plus tard, étant factrice, tes élections étaient grandement facilitées! Finalement, tu étais en perpétuelle campagne électorale, non? Evidemment, comme tu connaissais tout le monde, tu étais au cœur de tous les soucis de chacun, avant tout le monde, tu sentais les besoins de la population comme personne.*

*C'est vrai, mais du coup, tu avais aussi la mission de réussir, car les échecs auraient pu être d'autant plus douloureux, dans ce cas.*

*Ici au CM tu avais aussi ouvert une brèche:*

*- tu as été la première représentante de BA à présider le conseil, après quelques soubresauts.*

*Et enfin, en 1999 tu fus la première Alternative à accéder à la mairie avec la réussite que l'on connaît.*

*Pour conclure, dans l'accomplissement de ton action, je ne saurai oublier l'apport bénéfique ton mari, Jean Daniel, ton premier supporter, qui a su t'entourer et t'encourager et qui bientôt, aura enfin le plaisir de te côtoyer à nouveau, plus souvent.*

*Finies les innombrables soirées consacrées à la chose communale!*

*Vive le cocooning!*

*Pour tout cela, Chère Nicole, je te remercie chaleureusement et t'adresse mes meilleurs vœux de bonheur pour une retraite politique bien méritée. MERCI! »*

## **5. Chemin du Maraîchet**

**M. Ch. Hottelier** demande si des démarches ont été entreprises afin de corriger les bosses sur le bitume du chemin du Maraîchet.

**M. G. Vuillod** précise que rien n'est prévu pour l'instant ; l'évolution de ce chemin est liée à la taille des projets découlant du plan directeur communal. La chaussée ne restera peut-être pas dans ses dimensions actuelles. Au vu de son état, un nouveau revêtement peut attendre deux ou trois ans et éviter ainsi de faire plusieurs fois le même travail.

## **6. Fin de mandat**

*Mme I. Micheli Kristof nous gratifie de ce message :*

*« Mesdames et messieurs, Chers collègues, Chers amis,*

*Me voici parvenue au terme de dix ans et demi d'activité au sein du conseil municipal de Bardonnex.*

*Dix ans et demi de travaux souvent de longue haleine, parfois ardu, et toujours passionnants. J'ai évidemment beaucoup appris sur les mécanismes et les fonctionnements de la machine politique, pas toujours simple. Mais au travers de cet engagement de conseillère municipale, il m'a été donné de vivre des expériences très enrichissantes dans des domaines que je n'avais pas imaginés. En effet, si écouter fait partie de mon métier de logopédiste, en revanche, argumenter, se faire entendre, ou encore négocier et concilier ont constitué des nouveautés capitales pour moi et je vous remercie tous de m'avoir permis, en travaillant avec vous, d'apprendre cela.*

*Je dois vous avouer que je me suis amusée pendant ces années, à nous observer sous l'angle logopédique et à détecter certaines particularités de langages, que je rencontre au cours de l'exercice de mon métier. Sans aucune intention thérapeutique, mais par pure déformation professionnelle croyez-moi, j'ai pu observer à certaines occasions parmi nous, le mutisme de circonstance*

*ou la surdit  parfois s lective, le bredouillement ou trouble du rythme de la parole, la logorrh e, ou comment dire en quinze phrases ce que l'on aurait pu exprimer en une, l' cholalie ou syndrome du disque ray , les syncin sies, petits mouvements musculaires parasites du visage en signe de contrari t  contenue, les restants de bilinguisme, les aphasies d'expression, ou comment s'exprimer dans le flou artistique,  ph m re ou p renne,   vous d'en d cider...*

*Tr ve de bousculade amicale, j'ai surtout appr ci  le respect qui a toujours  t  de mise dans nos rapports les uns avec les autres, quelles que soient nos id es, m me divergentes, la rigueur et la qualit  du travail auquel nous nous attelons tous toujours, l' clairage que chacun apporte par ses comp tences et sa sensibilit . Je ne peux pas non plus manquer de saluer le professionnalisme sans faille du secr tariat, additionn e de gentillesse, d'efficacit  et de charme, qui m'a maintes fois tir e d'embarras.*

*Je tiens   remercier sp cialement nos deux adjoints sortants pour la grande qualit  de leur travail pendant toutes ces ann es. Je tiens  galement   f liciter tr s chaleureusement nos conseillers municipaux r elus, nos tr s bient t nouveaux conseillers municipaux, nos jeunes adjointes et notre maire aguerris. Je vous souhaite de tr s bonnes ann es de travail, pleines de r alisations constructives pour la commune qui vous apporteront, je l'esp re, autant de satisfaction que j'en ai re u moi-m me.*

*Je vous remercie. »*

## **7. Fas'e – commission sociale**

D'entente avec la Fas'e et la commission sociale, une rencontre devait se d rouler avec les jeunes domicili s sur la commune le 18 mai prochain. La fin de l gislature  tant proche, l'Ex cutif a pr f r  repousser cette r union. Avisant la Fas'e de cette d cision, cette derni re a alert  **M. A. Walder** du fait que l'information avait d j   t  diffus e. Il a d s lors  t  d cid  de tenir une s ance au mois de juin 2011 r unissant l'Ex cutif, la Fas'e et les jeunes. Une lettre dans ce sens sera adress e   ces derniers en fin de semaine. Faisant r f rence au flyer des TSHM (travailleurs sociaux hors-murs) r cemment distribu  sur la commune, M. A. Walder regrette vivement qu'aucune activit  prenant place sur le territoire bardonn sien n'ait pu  tre cit e. Il fait part de sa volont  de d velopper des projets dans ce sens durant les quatre prochaines ann es.

Membre de la commission sociale, **M. A. Krasnosselski** aimerait exprimer un certain malaise. Lors de la derni re r union avec les partenaires de la Fas'e, il a  t  clairement indiqu  que la commune de Bardonnex se chargerait de la diffusion de l'information relative   la s ance avec les jeunes. Il constate, une fois de plus, que les personnes de la Fas'e n'ont pas pris note des d cisions prises d'un commun accord ; ce qui est extr mement d cevant et dommage pour les jeunes.

## **8. Remerciements bis**

**Mme N. Mouty** remercie   son tour ses coll gues de l'Ex cutif, les membres du Conseil municipal et du secr tariat. Durant ces douze derni res ann es   la mairie, elle a pu voir une  volution positive des mentalit s ce qui la r jouit.

Avant de passer au point suivant, son ann e de pr sidence prenant fin, Mme B. Guex-Crosier prononce ces quelques mots :

*« Monsieur le maire, Madame et Monsieur les adjoints,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,*

*C'est avec une certaine émotion que je vais clore cette dernière séance de la législature 2007 – 2011. Cela fait maintenant quatre ans que nous siégeons autour de cette table et le bilan du travail effectué durant cette législature n'est pas mince. En effet, lorsqu'on jette un petit coup d'œil dans le rétroviseur, on peut voir :*

- l'adoption du plan directeur,*
- l'installation de pavillons provisoires pour agrandir l'école en attendant mieux,*
- l'amélioration et la sécurisation de l'accès au site de Compesières,*
- l'acquisition d'un terrain dans la zone industrielle de la Tuilerie afin de construire un bâtiment d'activités artisanales,*
- la réalisation de la modération du trafic à Charrot,*
- la rénovation de la salle polyvalente,*
- la création et la rénovation des places de jeux.*

*Et je m'arrêterai là, bien que la liste ne soit, et de loin pas, exhaustive.*

*Cela nous l'avons réalisé, ensemble et j'aimerais vous en remercier tous très chaleureusement. Chacun a pu et su défendre ses idées avec conviction et engagement mais dans le respect et l'écoute de l'autre. Vous pouvez être fiers de l'engagement citoyen dont vous avez fait preuve et du travail accompli pour notre commune.*

*Ce soir, c'est la dernière fois que certains siègent autour de cette table, après un certain nombre d'années.*

*Permettez-moi de les citer et de les remercier de manière tangible pour leur engagement en leur remettant un présent au nom des autorités de la commune de Bardonnex.*

*Evelyne Moll siège depuis 1999, Inès Micheli Kristof depuis 2000, Thierry Schmid depuis 2003, Jacques Vallet depuis 2005, Patrice Arioni depuis 2007 et David Pittier depuis 2010.*

*J'aimerais également remercier très sincèrement et chaleureusement nos deux adjoints qui mettent un terme à leur mandat.*

*Chère Nicole, seize ans au sein de ce Conseil, douze ans comme adjointe, et quatre ans comme conseillère municipale, ça n'est pas rien. Nous te remercions pour le travail accompli et plus particulièrement pour ton implication auprès de nos Aînés qui ont eu plaisir à participer aux différentes manifestations organisées à leur attention.*

*Cher Georges, tu mets un terme à ton mandat, après douze ans de présence, huit ans comme conseiller municipal et « seulement » quatre ans à l'Exécutif. Je regrette ta décision mais je sais qu'il n'est pas toujours facile de concilier la vie professionnelle avec un engagement politique ! En tant qu'adjoint tu as de belles réalisations à ton actif et mené de grands projets, notamment l'agenda du tri.*

*C'est avec grand plaisir que je vous remets un présent au nom des autorités de la commune de Bardonnex et je vous réitère nos remerciements pour le travail accompli.*

*A vous tous, je souhaite une très bonne retraite politique et sachez que nous resterons toujours à l'écoute de vos propositions.*

*Quant à toi, cher Alain, c'est avec plaisir que nous continuerons à t'appeler, Monsieur le Maire. Ta vision consensuelle des affaires communales et tes compétences permettront, à n'en pas de douter, de finaliser les dossiers en cours.*

*Je tiens également à remercier très sincèrement Claude, Frédérique et Laura qui sont une aide et un soutien administratif précieux. Nous avons de la chance d'avoir dans notre administration des collaborateurs motivés et compétents. Merci à vous pour votre travail.*

*En ce qui me concerne, je garderai un très bon souvenir de cette année de présidence, et je remercie mon vice-président, Christian Hottelier, et mon secrétaire, Ginior Rana Zolana, de m'avoir soutenue dans ma tâche.*

*Je vous remercie de votre attention. Vive Bardonnex. »*

## **VIII CALENDRIER**

Commissions	Aménagement	16.05.11	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et écoles	23.05.11	18h30*	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	25.05.11	19h00	Salle des commissions
	Finances et sécurité	- . - . -		
	Routes, travaux et emplacements communaux	25.05.11	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	12.05.11	18h30	Salle des commissions

\* Si aucun sujet annoncé, les commissaires se retrouveront à 19h00.

### Prochaine séance du Conseil municipal :

Le 6 juin 2011, séance d'installation.

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie l'assistance et lève la séance à 19h55.

Béatrice Guex-Crosier, Présidente

Ginior Rana Zolana, Secrétaire

Genève, le 12 mai 2011/fb